



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°100/2024
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°21/2017 du 29 mars 2017 autorisant la signature du marché n°2017-04 : mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché de conduite et d'entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux, avec le Bureau d'études Michel DELCOURT,

Considérant le courrier du 11 septembre 2024 du Bureau d'études Michel Delcourt informant la Ville, de sa cessation d'activité à partir du 1^{er} octobre 2024, et de la reprise de l'intégralité de son activité par la société OPERATION CLE EN MAINS à Loos,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°1 afin de transférer le marché n°2017-04 : mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché de conduite et d'entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux, à la société OPERATION CLE EN MAINS à Loos, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20240926-D-100-2024-AU Date de télétransmission : 26/09/2024 Date de réception préfecture : 26/09/2024

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée la SAS OPERATION CLES EN MAINS

LIBERCOURT, le 26 septembre 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240926-D-100-2024-AU
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024